https://maisondesprovinces.fr/spip.php?article511

Le canal du Nivernais

- Les Provinces - Morvan -

Date de mise en ligne : jeudi 4 avril 2019

Tous droits réservésMaison des Provinces - Tous droits réservés

Le canal du Nivernais partage le bassin de la Loire et celui de l'Yonne, entre Saint-Léger-des-Vignes, dans le département de la Nièvre, et Auxerre.

L'idée de départ était de faciliter le flottage du bois provenant de la région de Châtillon-en-Bazois vers Paris via Clamecy.

A Clamecy

Les travaux de construction du canal commencèrent en 1784 à La-Collancelle. C’est sur cette commune que fut percée, sous la supervision de l’ingénieur d'Aimable Hageau, la plus grande voûte du site, mesurant 758 mètres de longueur, avec en amont les étangs de Vaux et de Baye, et en aval, l’échelle de seize écluses de Sardy-lès-Épiry. Deux autres tunnels existent également à Mouas (268 mètres) et à Breuilles (212 mètres).

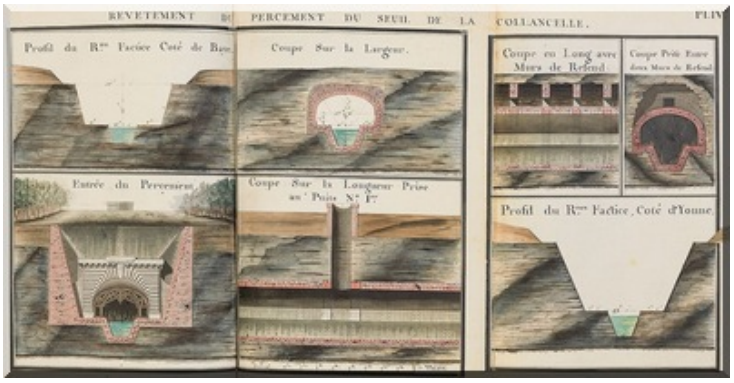

Plan de percement du tunnel de La Colancelle

Suite à une inspection des académiciens Condorcet, Bossut et Rochon, il fut décidé en 1786 de ne pas se contenter d'un petit canal local, mais d'en faire un grand de jonction entre les bassins de la Loire et de l'Yonne. Interrompus par la Révolution, les travaux seront finalement achevés de 1822 à 1824. Le canal sera ouvert en 1841. Il fut un important axe de communication reliant La Loire à La Seine via l'Yonne, et contribua au développement économique des vaux d’Yonne et de sa région jusqu’à l’arrivée du chemin de fer au XIXe siècle.

Tous droits réservésMaison des Provinces

La voûte de La Colancelle

Le canal du Nivernais comporte deux ponts-aqueducs. Le premier enjambe l'Aron juste en amont de l'écluse de Mingot et l'autre, accolé à l'écluse de Roche entre Cercy-la-Tour et Decize, enjambe l'Andarge.

On peut y voir quatre écluses à double-sas. Ce sont celles d'Eugny à proximité de Corbigny, de Tannay sur le versant Yonne, de Chavance et enfin celle de Mont-et-Marré sur le versant Loire.

Le canal au pied du château de Châtillon-en-Bazois

L'alimentation est effectuée via la rigole d'Yonne qui achemine l'eau du lac de Pannecière jusqu'au bief de partage (point culminant du canal) délimité par les écluses de Baye et de Port Brûlé. Elle est aussi assurée par les étangs de Vaux et Baye. À partir du bief de partage, l'eau s'écoule jusqu'à Châtillon-en-Bazois pour le versant Loire, ensuite c'est la rivière Aron qui apporte son eau jusqu'à Saint-Léger-des-Vignes.

Pour le versant Yonne, la rivière Yonne alimente en eau le canal du Nivernais à partir de La Chaise (commune de Corbigny) et la Cure se joint à elle via l'embranchement de Vermenton jusqu'à Auxerre. Entre Clamecy et Auxerre, le canal fait souvent lit commun avec l'Yonne, ce qui contribue à alimenter naturellement le canal.

Tous droits réservésMaison des Provinces

Du fait de son gabarit resté réduit de Sardy-lès-Épiry à Cercy-la-Tour (écluses de 31 m sur 5,20) qui interdit les automoteurs modernes au gabarit freycinet (39 m sur 5), il est aujourd'hui exclusivement réservé à la navigation de plaisance, et beaucoup de plaisanciers le considèrent comme étant l'un des plus beaux canaux d'Europe. L'attrait est renforcé par la présence de remarquables ouvrages d'art d'époque (voûtes, tranchées, écluses multiples, pont-levis).

https://www.maisondesprovinces.fr/spip.php?article511&lang=fr]" title="" />

Tous droits réservésMaison des Provinces